

SÉANCE du 14 AVRIL 2022

COMPTE RENDU 03/2022

Le jeudi quatorze avril deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de BOISCHAMPRE s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LERAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MMES. Michel LERAT, Maire, Anne Marie DERRIEN, Maire déléguée, Louis LEGER, Lucie BISSON, André GUÉRIN, Adjoints au Maire ; Claude MORAND, Maire délégué, Muriel DOLLEY, Xavier BIGOT, Maire délégué, Evelyne DOMET LÉBOUCHER, Maire déléguée, Patrick HEBERT, Nadine KERNAONET, Guénola RECH, Guillaume BOSCHET.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Huguette BARREAU ayant donné pouvoir à Lucie BISSON, Stéphanie MORTEAU ayant donné pouvoir à Evelyne DOMET LÉBOUCHER, Laetitia GÉRARD ayant donné pouvoir à Claude MORAND, Stéphanie LEBIGOT, Florian PAPIN ayant donné pour à Xavier BIGOT.

ÉTAIT ABSENT : Jérôme BOURGUIGNON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Guillaume BOSCHET.

APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 3 MARS 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 3 Mars dernier.

Il est mentionné qu'il manque sur ce compte rendu la délibération du don pour l'Ukraine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 3 Mars 2022, après réintégration de la délibération pour l'Ukraine.

FIN-22-009 SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions ; il rappelle que sont présentées uniquement les associations qui ont déposé un dossier de demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 et de charger Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget 2022.

• Club de l'Amitié de St Christophe le Jajolet	500 €
• Club de l'Amitié de St Loyer des Champs	300 €
• Comité d'Animation de St Christophe le Jajolet	400 €
• Comité d'Animation de Marcei	150 €
• Comité des Fêtes de St Loyer des Champs	500 €
• Petit Jardin Vrignois	150 €
• Anciens Combattants de Marcei	90 €
• Anciens Combattants de Vrigny	150 €
• Club de Pétanque de St Loyer des Champs	150 €
• Société de Chasse de Marcei	150 €
• Société de chasse de Vrigny	250 €
• Comice Agricole	500 €
• Association Intercommunale lutte contre les nuisibles	200 €
• Prévention Routière	100 €
• Soins Santé Putanges	50 €
• Lutte contre le Cancer	130 €
• Resto du Cœur	150 €
• Banque Alimentaire	150 €

- 3 IFA (1 jeune) 50 €
- MFR Maltot (1 jeune) 50 €
- France Alzheimer 100 €
- APE du RPI 250 €

- Secours Catholique antenne d'Argentan 100 €
- Cinétraction 100 €
- SEES pour Elles 50 €

FIN-22-010 TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'année 2022 les taux moyens pondérés proposés pour la commune de Boischampré sont les suivants :

	Taux
TFB	33.28 %
TFNB	10.68 %

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la réforme des impôts locaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux suivants :

	Taux
TFB	33.28 %
TFNB	10.68 %

FIN-22-011 BUDGET GENERAL 2022

Monsieur le Maire et Madame Evelyne Domet Leboucher, déléguée aux finances, présentent le projet de budget 2022.

Le budget 2022 a été bâti avec comme impératif de base de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat et cela malgré les nombreuses augmentations attendues que ce soit en fonctionnement (principalement le coût des énergies) ou en investissement (coût des matériaux).

Notre situation financière nous le permet car nous sommes très peu endettés (l'épargne brute que nous faisons nous permettrait de rembourser la totalité de la dette en moins d'un an) et nous disposons d'une réserve représentant plus d'un an de dépenses réelles de fonctionnement.

Ce budget est donc rigoureux en fonctionnement tout en prévoyant des investissements importants en matière d'aménagements et de valorisation des bâtiments publics.

En fonctionnement, la prévision des dépenses à caractère général est en augmentation par rapport à 2021 de 17% pour tenir compte des augmentations liées aux prix des énergies et des fournitures. Les charges de personnel augmentent de 4% prenant en compte les variations de la valeur du point d'indice. En dépenses de fonctionnement figurent également un virement à la section d'investissement pour un montant de 273 772 €.

Bâtie ainsi la section de fonctionnement représente en dépenses un montant de **1 379 207 €** dont une « réserve » de **535 000€**.

Les recettes de fonctionnement d'un même montant final sont constituées dans les grandes lignes par l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 d'un montant de 743 718 €, des

impôts et taxes pour 234 094 € et des dotations pour 356 979€ le reste étant constitué de produits des services et des revenus des locations des immeubles.

En investissement , Outre le remboursement annuel du capital des emprunts et le fonds de concours dû à Argentan Intercom pour les travaux de voirie 2020 il est prévu le solde de l'opération d'aménagement de la place et du mur de l'église à Vrigny. Les opérations nouvelles se déclinent ainsi :

Travaux dans le patrimoine bâti existant : Suppression de la baignoire et création d'une douche dans la salle de bains du logement et réfection du mur de l'école de Marcei. Agrandissement du local technique avec création d'un espace vestiaire /sanitaire à Saint Christophe. Remplacement des fenêtres de l'ancien presbytère de Saint Loyer. Création de deux appartements de type T3 dans l'ancienne école de Vrigny. Travaux d'économie d'énergie dans les salles polyvalentes.

Etudes : projet d'aménagement du hameau de Tercey, projet d'aménagement du terrain communal de Marcei (Ces deux études menées en concertation avec les riverains et utilisateurs permettront de faire les demandes de subventions fin 2022 pour des réalisations 2023), étude énergétique sur les salles polyvalentes.

Divers : reprises des tombes dans les quatre cimetières, création d'un espace cinéraire dans le cimetière de Vrigny, signalétique intérieure mairie, acquisition d'un broyeur.

Le montant global des investissements prévus s'élève à **803 803 €**

Les recettes d'investissement compensant ces dépenses sont composées de l'excédent de 2021, du virement de la section de fonctionnement, de la reprise de l'ancien broyeur, de l'affectation de résultat de 2021 et de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements Ruraux de 20% du montant des travaux de création des deux appartements de Vrigny. Ce montant de 20% est extrêmement décevant au regard de ce que nous pouvions espérer (60%) et nous contraint à prévoir un emprunt plus important à ce que nous avions prévu.

Cela étant notre situation budgétaire est parfaitement saine et nous permet d'envisager l'avenir de notre commune avec sérénité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Général 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'Investissement :	803 803.70 €
Section de Fonctionnement :	1 379 207.96 €

FIN-22-012 BUDGET LOTISSEMENT VRIGNY 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget annexe du lotissement de Vrigny pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget annexe du lotissement de Vrigny qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement :	17 703.98 €
Section de fonctionnement :	17 705.15 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciements Ukraine**

Mesdames Messieurs,

Vous avez répondu bien au-delà de ce que nous espérions à l'appel aux dons pour l'Ukraine, que nous avons relayé auprès de chacun d'entre vous.

Bien évidemment nous nous sommes assurés de leur bonne destination en travaillant en partenariat avec l'Association des Maires de France et la Protection civile. Sachez que cette dernière a été étonnée de voir le volume collecté ainsi que le soin apporté au tri effectué.

Pour ceux qui ont apporté des vêtements soyez rassurés même si tous ne sont pas partis en Ukraine les autres ont été répartis par la Protection Civile auprès des associations nationales et locales qui les distribuent auprès des personnes en situation précaire.

Nous pouvons collectivement être fiers de nous pour ce magnifique élan de générosité. Certes cela est peu au regard de la tragédie que vivent les habitants de ce malheureux pays mais ayons à l'esprit que cela a contribué à soigner quelques personnes avec les produits sanitaires, à réchauffer quelques corps avec les vêtements, et certainement donner un petit sourire à quelques enfants avec les doudous, peluches, albums de coloriages et crayons de couleurs.

C'est avec émotion qu'avec l'ensemble du conseil municipal nous vous disons à nouveau merci et à titre personnel un merci supplémentaire à Anne-Marie, Muriel, Sophie et Huguette pour le gros travail de tri et de mise en carton ainsi qu'aux bras costauds qui ont chargé le camion de la Protection Civile.

- **Cérémonie Commémorative du 8 Mai 2022 à MARCEI à 11 heures.
Rendez-vous devant le Monument aux Morts**

- Prochain Conseil Municipal MARDI 24 MAI 2022
- ACCES DECHETTERIE MONTMERREI

Le Conseil Municipal déplore que l'accès à la déchetterie de Mortrée ne soit plus possible pour les habitants de Boischampré.

Monsieur le Maire indique qu'il a interpellé à plusieurs reprises le Président du SITCOM à ce sujet. A ce jour, il n'a toujours pas de réponse.

QUELQUES INFORMATIONS



« Le Petit Jardin Vrignois »

vous invite à
sa 10^{ème} Bourse aux Plantes
Vide Jardin

10^{ème} Edition

DIMANCHE 1^{er} MAI 2022
10h00 - 17h00 à VRIGNY

Présence des
Croqueurs de Pommes

Venez
Exposer,
Echanger,
Acquérir à petits
prix,
Plantes
Graines
Semis
Boutures

Venez
Rencontrer
Partager
avec des jardiniers
amateurs
passionnés !

Tombola surprise...
au bénéfice de l'Amitié Madagascar Normandie 14

Inscriptions et renseignements au 06 12 78 14 11 ou 06 21 54 44 11
bourseauxplantes@laposte.net

Articles 2 à 6 et 7 de l'Arrêté préfectoral du 7 août 2007 réglementant les bruits de voisinages



Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les Activités professionnelles doivent s'interrompre les dimanches et jours fériés, et de 20 heures à 7 heures les jours ouvrables, sauf en cas d'interventions urgentes.

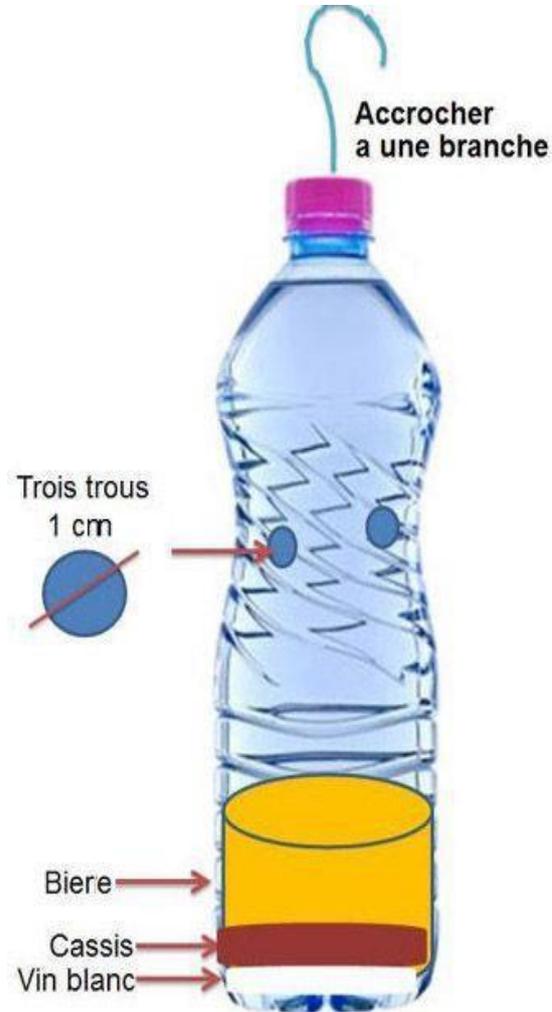
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris à l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

- PIEGE A FRELONS
- C'est la période où poser des pièges à frelons



Chenilles processionnaires

La lutte contre les chenilles processionnaires est à la charge du propriétaire du bien.



LA LUTTE MECANIQUE, Couper ou brûler les nids de chenilles processionnaires

Un nid vide ou un cocon de chenille contient encore des millions de poils urticants et polluera l'environnement direct de l'arbre durant plusieurs années.

Il est indispensable de retirer les nids des arbres afin de limiter les effets dus aux poils urticants qui se trouvent dans les nids.

Si l'enlèvement mécanique est réalisé avant les processions pour le pin ou la nymphose pour le chêne, cela permettra d'éviter les processions et de réguler les populations.

Ces techniques étant particulièrement délicates, nous vous invitons à contacter un professionnel qui disposera de l'équipement pour les mettre en œuvre en toute sécurité.



RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Des aides financières et des conseils personnalisés gratuits pour rénover votre logement
En octobre dernier, Argentan Intercom a lancé deux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat (OPAH) afin d'accompagner les propriétaires privés dans leurs travaux.

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ? Vous souhaitez améliorer ou rénover votre bien immobilier ? Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits et d'aides financières conséquentes pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques, de rénovation globale ou d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie.

Le CDHAT, opérateur Habitat, mandaté par la collectivité, vous accompagne gratuitement dans vos démarches (informations, conseils, diagnostic, montage des dossiers de subventions...).

Deux réunions publiques, ouvertes à tous les propriétaires de logements sur le territoire d'Argentan Intercom, pour expliquer la démarche et les aides disponibles dans le cadre des OPAH sont organisées :

- **le mardi 10 mai de 18h à 20h à Écouché-les-Vallées à la salle des fêtes**
Entrée libre

Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur

RENSEIGNEMENTS

CDHAT 02 31 53 73 73 – calvados-orne@cdhat.fr

Chiens et autres animaux :

Il est rappelé aux propriétaires de chiens ou autres animaux qu'en vertu de l'article L211-23 du Code Rural et la Pêche Maritime, la divagation des animaux domestiques est interdite.

HORAIRES MAIRIE BOISCHAMPRÉ

**4 Rue du Lavoir – St Christophe le Jajolet 61570
Boischampré**

Tel : 02.33.35.34.28

Mail : mairie.boischampre@orange.fr

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 00
Mardi	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 00
Mercredi	8 h 30	19 h 00
Jeudi	9 h 00 – 12 h 30	
Vendredi	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 18 h 30
Samedi St Loyer des Champs	10 h 30 – 12 h 00	